



Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2015 (Selon PV de l'AGO du 28 Juin 2016 ayant approuvé les états financiers arrêtés au 31/12/2015)

Actifs	31-déc		Capitaux Propres et Passifs	31-déc	
	2015	2014		2015	2014
Actifs non courants					
Actifs immobilisés			Capital social	11 481 250	11 481 250
Immobilisations incorporelles	26 321 846	12 303 411	Réserves	42 586 899	42 186 375
-Amortissements immobilisations incorporelles	-7 843 688	-5 330 687			
Immobilisations incorporelles nettes	18 478 158	6 972 724	Actions propres	-434 678	-432 570
Immobilisations corporelles	194 440 172	182 787 869	Autres compléments d'apport	616 397	612 494
-Amortissements immobilisations corporelles	-75 414 831	-60 629 212			
Immobilisations corporelles nettes	119 025 341	122 158 657	Résultats reportés	2 378 477	278 137
Immobilisations financières	105 828 389	105 938 197	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	56 628 345	54 125 686
-Provision pour dépréciations des immobilisations financières	-400 000	-399 562	Amortissements dérogatoires	52 031	52 031
Immobilisations financières nettes	105 428 389	105 538 635	Résultat de l'exercice		
Total des actifs immobilisés	242 931 887	234 670 016	Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	56 680 376	54 177 717
Autres actifs non courants	2 458 744	80 449	Passifs		
Total des actifs non courants	245 390 632	234 750 465	Passifs non courants		
Actifs courants			Emprunts et dettes assimilées	93 298 810	107 838 238
Stocks	75 215 151	71 577 265			
-Provision pour dépréciations des stocks	-4 661 746	-4 809 404	Provisions pour risques et charges	5 516 374	3 413 769
Stocks nets	70 553 404	66 767 861	Dépôts et cautionnements reçus	22 402	22 402
Clients et comptes rattachés	22 650 712	24 511 012			
-Provision pour dépréciations des créances douteuses	-9 244 523	-8 278 923	Total des passifs non courants	98 837 585	111 274 409
Clients et comptes rattachés nets	13 406 189	16 232 089	Passifs courants		
Autres actifs courants	40 828 476	30 418 844	Fournisseurs et comptes rattachés	188 317 366	190 465 039
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-2 812 403	-2 991 567			
Autres actifs courants nets	38 016 073	27 427 277	Autres passifs courants	27 761 294	26 934 407
Placements et autres actifs financiers	93 182 718	67 028 972	Concours bancaires et autres passifs financiers	91 241 369	42 860 626
Liquidités et équivalents de liquidités	2 288 973	13 505 534	Total des passifs courants	307 320 029	260 260 072
Total des actifs courants	217 447 358	190 961 733	Total des passifs	406 157 614	371 534 481
Total des actifs	462 837 990	425 712 198	Total des capitaux propres et des passifs	462 837 990	425 712 198



Evolution des capitaux propres après affectation du résultat 2015

Libellé	Capital social	Réserves légalés	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation du résultat	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 624 243	908 461	-432 570	2 412 494	-4 979 253	52 031	7 097 687	57 622 092
- Dons sur fond social					-1 700							-1 700
- Intérêts sur fond social						285 020						285 020
- Actions propres							-2 108					-2 108
- Résultat de la période		195 922							6 901 765		-7 097 687	
- Distribution de dividendes								-1 796 098	-1 644 375			-3 440 473
Résultat de l'exercice 2015											7 384 106	7 384 106
affectation du resultat (AGO DU 28 JUIIN 2016)		117 204							2 100 340		-	-5 166 562*
Capitaux propres au 31/12/2015	11 481 250	1 030 921	35 718 750	2 903 999	1 622 544	1 193 481	-434 678	616 397	2 378 477	52 031	7 384 106	56 680 376

**Il s'agit des dividendes à distribuer*



LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **mardi 28 juin 2016** à 9 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises, Tunis en présence de 100 administrateurs et 100 membres du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2015 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2015, l'assemblée générale ordinaire décide :

-d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2015 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2015 ; -et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2015 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2015.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2015 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2015	7 384 106
Résultat reporté des exercices antérieurs	278 137
Total	7 662 243
Affectation en réserve légale	-117 204
Bénéfice distribuable	7 545 039
Dividendes à distribuer à raison de 0,450 DT par action	-5 166 563
Reliquat résultat reporté après affectation	2 378 477

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,450 DT par action, soit 45% du nominal.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de 18/07/2016.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2015 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 60 000 DT au titre de l'exercice 2015, à raison de 500 DT par administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 30 000 DT au titre de l'exercice 2015, à raison de 7 500 DT par membre.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/97 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de vente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de **31,8 MDT** destiné au financement des investissements de l'exercice 2016 ainsi que l'engagement des crédits de gestion totalisant la somme en principal de **85 MDT**.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2016, 2017 et 2018 :

- Monsieur Tahar BAYAH : 01 siège
- Société MED INVEST COMPANY : 01 siège
- Monsieur Abdelwaheb BEN AYED : 01 siège
- Monsieur Yahia BAYAH : 01 siège
- Monsieur Taieb BAYAH : 01 siège
- Monsieur Brahim ANANE : 01 siège
- Monsieur Khaled BOURICHA : 01 siège
- Monsieur Ahmed BOUZGUENDA : 01 siège
- Monsieur Moez JOUDI : 01 siège
- Monsieur Ahmed BEN GHAZI : 01 siège

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des deux commissaires aux comptes : la société HORWATH ACF et la société

AMC ERNST & YOUNG pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

DOUZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.